

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 25 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-cinq octobre à partir de vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire**.

#### **Etaient présents:**

BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, CONCHERI Sarah, DANIEL Bertrand, DEBESSAT Véronique, DUCRET Xavier, EL OMARI Abdulhak, GALLOIS Nadine, GUTH Michel, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, LEMOINE Michaël, MANGEOT Catherine, MARTET Olivier, PETITDEMANGE Monique, PILLER Christian, SAUVANET-ARCHENT William, SCHLEGEL Laëtitia, VAUTRIN Frédéric.

## **Avaient donné procuration**:

Madame Nadia DORE avait donné procuration à Madame Nadine GALLOIS, Madame Jacqueline GENAY avait donné procuration à Madame Catherine MANGEOT, Madame Cécile LANA avait donné procuration à Madame Sarah CONCHERI, Madame Corinne MAUSOLEO avait donné procuration à Monsieur Paul BRANDMEYER, Madame Evelyne SASSETTI à Monsieur Olivier MARTET.

#### **Était absent :**

Monsieur Marc MEYER.

### <u>Absent excusé :</u>

M. Teddy DELBE, M. Francis LARDIN.

<u>Secrétaire</u>: Monsieur MARTET désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la présentation d'un projet structurant et complémentaire pour le territoire : la maison du répit, va être présenté par M. Jean RENAUD, président du SSIAD.

Après la présentation du projet, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du jeudi 1er septembre 2022.

Le compte rendu est approuvé à 21 voix pour et 3 abstentions.

## 01. Administration Générale - Convention SPL X Démat

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention renouvelant la mise à disposition des outils XMARCHES, XACTES, XPOSTIT, XCELIA et XSARE par la société SPL X Démat.

La présente convention est conclue pour la période comprise entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2027. Au terme de cette durée limitée à 5 ans maximum, une nouvelle convention pourra être passée.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le renouvellement de la présente convention.

## **02.** Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Au regard des effectifs de l'Ecole Municipale d'Enseignements Artistiques (EMEA) depuis la rentrée scolaire, Monsieur le Maire propose les modifications du tableau des effectifs ci-dessous à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022 :

- Fermeture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique (Spécialité Guitare Musique actuelle) 6.25/20<sup>ème</sup>;
- Ouverture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique (Spécialité Guitare Musique actuelle) 7.25/20<sup>ème</sup>.
- Modification de la durée hebdomadaire de service (≤10%) d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique (Spécialité Piano) de 10/20<sup>ème</sup> à 11/20<sup>ème</sup>.

Madame Nadine GALLOIS précise donc qu'après inscriptions de la rentrée il y a un besoin d'augmenter des heures d'enseignement dans certaines matières.

Après explication, les membres du Conseil Municipal valident les modifications du tableau des effectifs à l'unanimité.

### 03. Ressources Humaines - Convention CDG 54 - RGPD

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de renouvellement relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité.

La présente convention est conclue pour une durée allant de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2024. Obligation de la collectivité déléguée au centre de gestion.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la présente convention à l'unanimité.

## **04.** Ressources Humaines – Remboursement frais formation

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au remboursement des frais de formation pour un agent de la collectivité dans le cadre du suivi d'une formation qualifiante.

Le montant des frais s'élèverait à 6 500 euros si la collectivité les prenait en charge directement et à 3 543,00 si l'agent fait l'avance des frais.

Cette formation s'inscrit dans la cadre du dispositif de formation professionnelle tout au long de la carrière et s'inscrit dans le dispositif du Compte Personnel de Formation dû à chaque agent qui en fait la demande.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais de formation.

## **05.** Urbanisme – Acquisition terrain

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à acquérir la parcelle AI 0123 dite « LA COEFFE » pour un montant de 3 000 euros.

Le prix proposé au vendeur est de 1,20 €/m2. Ce prix se réfère aux différentes transactions passées sur ce secteur.

Monsieur le Maire précise que ce terrain se situe dans une zone stratégique par rapport à la qualité des terres.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à acquérir la parcelle susvisée pour un montant de 3 000,00 euros.

## 06. Chemins ruraux - Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de l'article L 361-1 de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 du Code de l'Environnement chapitre 1er (Itinéraires de randonnée) et de la circulaire du 30 août 1988, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle souhaite, sur le territoire de la commune, élargir ou modifier le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) adopté en session du 9 décembre 2013 conformément au règlement départemental de la randonnée.

La présente délibération vient en complément de la décision du Conseil municipal prise le 15 décembre 2014 relative au PDIPR.

Conformément à l'article L 361-1 de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 du Code de l'Environnement chapitre 1er (Itinéraires de randonnée) et à la circulaire du 30 août 1988, et après avoir pris connaissance de la carte annexée à la présente délibération représentant les nouveaux tracés situés sur le territoire de la commune, Monsieur le maire demande aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis simplet et favorable, sur l'ensemble du tracé du P.D.I.P.R. de la commune,

En ce qui concerne les voiries communales, les membres du Conseil Municipal s'engagent :

- à empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures ;
- à maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou

diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ;

- à autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée;
- à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration;
- à informer le Conseil départemental de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits.

Monsieur Frédéric VAUTRIN explique qu'il s'agit d'une création d'un chemin de randonnée qui sera visible sur l'application Balades 54 créée par le Département de Meurthe-et-Moselle. Ce nouveau tracé se situe sur le site de l'entre deux eaux. Cette modification justifie de renouveler certaines conventions notamment avec l'usine d'hydro électricité. Il précise que la commune pourra gérer cette balade via l'application dédiée.

Après explication, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la création du chemin de randonnée ainsi que toutes les modifications afférentes.

## 07. Cadre de vie – Extinction éclairage public

Dans le cadre de la manifestation « Le Jour de la Nuit », une consultation citoyenne s'est déroulée le vendredi 14 octobre.

Afin de répondre à des enjeux environnementaux et économiques, il a été proposé de procéder à l'extinction de l'éclairage public pendant une partie de la nuit. Cette proposition a reçu un avis favorable de la population présente.

Monsieur le Maire porte à connaissance des membres du Conseil Municipal l'extinction de l'éclairage public sur la commune pendant une partie de la nuit, à savoir de 23h30 à 5h30.

Monsieur le Maire rappelle la réunion publique du 14 octobre dernier dans le cadre de l'animation le jour de la nuit. Aujourd'hui les mentalités ont évolué, au regard de la situation économique, de la consommation énergétique et des considérations environnementales. Les personnes présentes étaient favorables et la proposition qui est ressortie est l'extinction de 23h30 à 5h30.

Le Syndicat Départemental de l'Energie (SDE) a, à cette occasion, félicité le travail qui a été fait sur la rénovation de l'éclairage. Le pays du Lunévillois qui a bien aidé et accompagné la commune dans cette démarche était présent également et a précisé que la ville était exemplaire avec 76 % d'économies réalisées. Le changement en leds, la programmation et l'éclairage partiel donne également une dimension environnementale et non pas exclusivement économique.

Monsieur le Maire indique donc que dès le 26 octobre, de 23h30 à 5h30 l'éclairage public sera coupé. D'autres communes sont également en cours de démarche.

Question de Véronique DEBESSAT : n'y a-t-il pas un risque d'accident notamment sur les zones de passages piétons non éclairées ?

Monsieur le Maire répond que la gendarmerie, présente également lors de la réunion publique, a précisé que le risque d'accident est bien moindre la nuit que lorsque les rues ne sont pas éclairées car les automobilistes réduisent leur vitesse.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'obligation qui pèse sur la commune d'éclairer la nuit. Qu'également pour celles et ceux qui qui avaient pris la peine de se déplacer lors de cette consultation publique : que les fondamentaux de la règlementation routière

restent : d'adapter sa vitesse à sa visibilité et de rester maitre de son véhicule en permanence .

Monsieur Frédéric VAUTRIN ajoute que des bandes réfléchissantes sont à l'étude et que, dans le cadre du groupe de travail sur la sécurité routière, des actions sont en projet. Monsieur Hervé LAHEURTE ajoute également que la mairie ne peut pas être mise en cause sauf pour défaut d'entretien (hors panne).

# 08. Finances – Avenant n°7 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°7 relatif au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux.

Cet avenant est conclu pour une durée allant du  $1^{er}$  novembre 2022 au 25 octobre 2024. Monsieur LAHEURTE explique que cet avenant porte deux modifications au contrat :

 la première sur le renouvellement de l'achat du gaz (P1). L'avenant est conclu sur la base d'un taux variable basé sur la moyenne mensuelle avec possibilité de revenir à un taux fixe dès que les conditions tarifaires seront meilleures.

La seconde porte sur un abaissement général de 1 degré du chauffage de l'ensemble des bâtiments.

Après explication de M. Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant 7 à l'unanimité.

## 09. Informations et questions diverses

## ✓ Informations :

- CC3M: avant la fin de l'année, la commune devra délibérer sur la reprise totale ou partielle de la taxe d'aménagement par l'EPCI. délibération reprise totale ou partielle sur taxe d'aménagement. La CCTLB a voté pour un taux à 0. L'EPCI doit prouver qu'il participe à l'entretien de la voirie communale. La CC3Mn'a pas encore fait de proposition. Pour sa part, Monsieur le Maire est favorable à un taux à 0.
  - Monsieur LAHEURTE rappelle le principe du PUP qui exonère pendant 3 ans le lotisseur de la taxe d'aménagement en contrepartie du financement des travaux d'aménagement de voirie (ex : lotissement les Jardins de Saint Antoine). Ces engagements communaux avec les aménageurs ne concernent pas la communauté de communes et amènent des difficultés d'applications pour cette taxe supplémentaire.
- Projet de maraichage: la multipôle, en charge de l'activité agricole et de l'économie, a sollicité la commune pour savoir si elle souhaitait soutenir un projet de maraichage. Les services de la multipôle ont analysé les sols et de cette étude est ressortie la reconnaissance des sols de type maraichers (proximité eau, route départementale pour point de vente). Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'économie circulaire obligatoire dans les contrats objectifs territoriaux. A l'issue des appels à projets lancés pour le 15 novembre prochain, la Multipôle va organiser une journée complète sur ce thème à blainville le 25 novembre à la MFC.
- Contrats d'Objectifs Territoriaux : une réunion de travail a eu lieu sur ce thème avec le Pays Lunévillois. Les pays ou regroupement de Communes de plus de 20 000 habitants, ont un plan climat-air-énergies renouvelables pour leur territoire.

Un diagnostic avec des objectifs à 10 ou 20 ans et les actions à mener doivent être mises en place dans ce cadre. C'est seulement à cette condition que les projets seront subventionnés. (ex : le territoire du Toulois a eu démarche globale en regroupant l'ensemble des communes y compris hors EPCI). Le Pays du lunévillois a recruté un agent à plein temps. Lors du dernier bureau municipal, les membres ont commencé à réfléchir à l'échelle du territoire de la commune afin de travailler sur des dossiers structurants et les axes politiques afférents. Monsieur le Maire souhaite ouvrir à tous les élus qui souhaitent y participer et les citoyens dans les associations du territoire), également la jeunesse. Monsieur le Maire présentera ce plan climat à dimension municipale lors de la prochaine séance du conseil.

- Délivrance des cartes d'identité et passeports : la commune va être prochainement équipée d'un dispositif de recueil. Monsieur le maire indique que le Préfet a été sensible aux arguments de la commune à savoir la difficulté de déplacement, le maillage territorial des services, la longueur des délais et les problématiques d'accessibilité personnes à mobilité réduite.
  Le bureau dédié sera situé dans l'ancien bureau des ASVP.
- Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a dû aller effectuer un dépôt de plainte pour insultes et menace de mort suite à une vive agression par des motocyclistes qui traversaient une zone cultivée le week end. Il rappelle l'interdiction des motos cross et des quads sur les chemins communaux (sauf autorisation pour certaines circonstances exceptionnelles).
- Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que le cabinet F2E2A a fait un recours contre la commune devant le tribunal administratif. Le dossier a été transmis à l'avocat choisi par la commune pour la représenter.
- Monsieur le Maire informe enfin qu'il a déposé plainte contre une association locale pour « abus de bien sociaux » depuis quelques mois. L'affaire est au stade de l'instruction. Le Maire est convoqué au tribunal judiciaire de Nancy le 21 mars 2023 pour jugement. Dans l'attente que justice se prononce, il demande à chacun et chacune de rester bien à l'écart de ce qu'il peut se dire ou colporter pour le moment. Il sera temps de communiquer lorsque la justice se sera prononcée.

#### ✓ Remerciements :

Association des donneurs de sang.

## ✓ Animations:

- 11/11: cérémonie patriotique à la MFC (présentation vidéo voyage du 18 juin à Paris).
- 27/11: plantation arbres fruitiers 1 naissance 1 arbre au Rampeux.
- 30/10 : HalloweekIden à la zone de loisirs de Damelevières organisé par l'association les Baskets Solidaires en partenariat avec les communes de Blainville et Damelevières. Marche de la trouille à 13h30.
- 28/10 : animation ludothèque et médiathèque sur le thème d'Halloween.
- 29/10 : Open de kick-boxing à partir de 13h à la MFC, organisé par l'association Alicia.
- 20/11 et 18/12 : A vos baskets.

- CCAS: grosses difficultés avec le repas temps libre (septembre et octobre annulés faute de participants).
- 01/12 : atelier découverte sur la luminothérapie et huiles essentielles (Salle JB Clément).
- sortie famille en décembre (date à définir).
- Succès de la sortie famille à Walligator le 22/10.
- Animations autour du sport santé organisées avec un stagiaire BPJEPS, le mercredi après-midi à destination des aînés (marche, gym douce).
- Concours de décorations de noël sur le thème de la sobriété énergétique (sans électricité). Passage du jury en journée. Minimum 3 élus jury + 1 CMJ + 1 enfant des écoles, 1 membre d'association.
- Groupe sécurité routière : action passage piéton au centre ville qui sera reconduite le 8 novembre au HDP à l'heure des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 33. Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits

Le Maire

Olivier MARTET